

temps pour 100,000 habitants, suivi de la Colombie-Britannique, avec 21, et de l'Ontario, avec 11. L'enquête portait sur le nombre total d'auxiliaires familiales nécessaires, par famille, y compris les personnes âgées. Les régions rurales et les localités de moins de 10,000 habitants étaient les moins bien desservies sauf en Colombie-Britannique, exception notable. Le document «Plus qu'un gîte»⁽¹⁾ de 1973 signale que l'on peut se prévaloir de services d'auxiliaires familiales dans 7 p. 100 des ensembles financés en vertu de la LNH et que ces services sont disponibles dans la collectivité en général dans 33 p. 100 des cas. C'est en Ontario que ce service est le plus souvent disponible, contrairement aux provinces Maritimes.

La cotisation à ce service est proportionnelle au revenu des bénéficiaires; les personnes âgées dont le seul revenu est la pension de vieillesse et le supplément de sécurité de la vieillesse ne paient rien, tandis que celles qui ont une source de revenu indépendante versent une cotisation complète. La section locale de la Fédération des œuvres participe aux frais de ce programme.

L'Association canadienne des auxiliaires familiales établie à Ottawa a signalé une pénurie d'auxiliaires familiales pour répondre à la demande de services.

L'expression «centre de garde de jour» réfère habituellement à la garde des enfants. Dans ces conditions, il est impossible de déterminer d'après les rapports annuels des provinces si les données relatives aux centres de garde de jour concernent les enfants ou les personnes âgées. L'Île-du-Prince-Édouard⁽²⁾ a déclaré qu'il n'existe pas de centre de garde de jour pour les personnes âgées dans la province, tandis que l'administration municipale de Halifax tâche de trouver un emplacement pour créer un tel centre⁽³⁾. A l'automne 1973 s'ouvrait à Ottawa⁽⁴⁾ le premier centre de garde de jour pour les personnes âgées, mais il paraît que l'absence de moyens de transport en commun reliant ce centre à la ville dissuade les personnes âgées de s'y rendre.

Le Social Planning and Review Council de la Colombie-Britannique⁽⁵⁾ est en voie de mettre sur pied des programmes de soins personnalisés, de surveillance, d'activités et de contacts sociaux. Vancouver est doté d'un centre de soins de jour et la région de la Côte nord, grâce au programme d'initiatives locales, a établi la nécessité d'un service semblable.

L'hôpital de jour accueille les malades le matin. Ils suivent des traitements pendant quelques heures et rentrent chez eux le soir. En mars 1971, le ministre de la Santé et du Développement social de l'Alberta annonçait l'établissement, à titre d'expérience, de trois centres de gériatrie de jour à Edmonton et à Calgary⁽⁶⁾. Deux seront situés à Calgary, et l'autre à Edmonton.

Recommandation 72

Que les municipalités se penchent aussi avec sollicitude sur le besoin d'emplois protégés ouverts à tous ceux, y compris les vieillards, qui ne sont pas susceptibles d'entrer ou de retourner dans l'effectif de la main-d'œuvre régulière, mais qui ont besoin de se tenir occupés dans un milieu protégé.

SUITE DONNÉE

Le Conseil canadien de développement social, dans l'enquête qu'il a effectuée sur les logements pour vieillards financés par la LNH, a constaté que 25 p. 100 des ensembles d'habitations comptaient des ateliers; et que dans 12 p. 100 des autres cas, on en trouvait un à proximité, dans la localité⁽⁷⁾. Ces pièces sont beaucoup plus rares dans les logements autonomes que dans les foyers et dans les logements mixtes; 13 p. 100 seulement des ensembles de logements autonomes disposent d'un atelier, contre 61 p. 100 pour les foyers et les logements mixtes. L'atelier se rencontre plus fréquemment à l'extérieur des grandes villes.

Les organismes s'occupant de personnes âgées ont eu recours aux subventions Nouveaux horizons pour créer des centres d'artisanat qui produisent en vue de la vente; on en trouve à Saint-Jean, Terre-Neuve, et à Sydney, Nouvelle-Écosse.

Il n'existe au Canada que deux ateliers protégés pour vieillards, tous deux dirigés par des organisations charitables israéliques; l'un se trouve à Toronto, l'autre à Montréal.

Recommandation 73

Que les gouvernements provinciaux, à qui la constitution donne la responsabilité de fournir les services indispensables de santé, de bien-être, d'instruction et de récréation, prêtent une attention particulière aux graves déficiences qui existent actuellement dans tous ces domaines en ce qui concerne les besoins des vieillards.

Recommandation 74

Que les gouvernements provinciaux, en vue d'apporter les changements qui s'imposent en présence de cette situation, interviennent par l'entremise de leurs services de santé, de bien-être et d'éducation pour stimuler vigoureusement les collectivités et secondent particulièrement leurs efforts en instituant un programme entouré de publicité qui lui fasse entreprendre de donner des conseils techniques et de l'aide sur place et de préparer les matériaux requis pour la préparation des programmes et la formation du personnel.

SUITE DONNÉE

Aucune des provinces ne fait tout ce qu'il faudrait pour remédier aux lacunes et déficiences sérieuses qui existent à tous égards dans la situation faite aux personnes âgées, mais la plupart s'y emploient aussi activement que le leur permettent leurs ressources, compte tenu de la né-

(7) Conseil canadien de développement social, «Plus qu'un gîte» 1973.

REMARQUE: Voir recommandation 81.

(1) Conseil canadien de développement social. «Plus qu'un gîte». Ottawa, 1973.

(2) Île-du-Prince-Édouard. Lettre du 24 août 1973.

(3) Ville de Halifax. Lettre du 23 novembre 1973.

(4) Island Lodge. Communication téléphonique, le 28 novembre 1973.

(5) Social Planning and Review Council de la Colombie-Britannique, «A Study of Community Care for Seniors», Vancouver, 1972, p. 91.

(6) Gouvernement de l'Alberta. Communiqué à la presse du 21 mars 1973.